



DÉFENSE

DÉCLARATION LIMINAIRE

FORMATION SPECIALISEE DE RESEAU SSA

16 janvier 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'orée de cette nouvelle année, la CFDT Défense souhaite adresser à l'ensemble des agentes et agents du SSA, ainsi qu'aux membres de cette instance, ses vœux pour 2026. Nous formulons le souhait d'une année placée sous le signe d'un dialogue social respectueux, anticipé au service de la santé, de la dignité et du sens du travail. Que 2026 soit une année où les paroles se traduisent enfin en actes concrets pour les personnels.

Par ailleurs, la CFDT souhaite rappeler que la précédente formation spécialisée a été boycottée non par posture, mais parce que les documents nécessaires aux travaux n'avaient pas été transmis dans les délais. Le dialogue social obéit à des règles. Pour que ces instances soient utiles, efficaces et respectueuses des acteurs, la CFDT demande que les documents soient communiqués en amont, conformément à la réglementation en vigueur. C'est une condition essentielle à la qualité des échanges et à la crédibilité de la concertation.

À travers l'ensemble des instances de dialogue social, la CFDT réaffirme avec constance son engagement pour la qualité de vie au travail et l'amélioration durable des conditions de travail. Ces enjeux ne sont ni accessoires ni secondaires : ils conditionnent directement la santé physique, mentale et sociale des agentes et agents.

Lors de la formation spécialisée ministérielle du 26 juin 2025, la CFDT avait déjà alerté sur un point essentiel : la nécessité absolue de distinguer les troubles psychosociaux, qui constituent des manifestations concrètes du mal-être au travail, des risques psychosociaux, qui renvoient à la probabilité d'exposition à ces situations. Cette distinction n'est ni théorique ni sémantique ; elle est structurante pour toute politique de prévention efficace.

Aujourd'hui, vos services nous présentent le mémento RPS-TPS 2025. Or, la CFDT Défense constate qu'une confusion persistante demeure entre ces deux notions pourtant fondamentales. Cet amalgame entretient des incompréhensions, génère des tensions inutiles et conduit, surtout, à des réponses parfois inadaptées face à des situations pourtant bien réelles.



DÉCLARATION LIMINAIRE

La CFDT Défense souhaite également attirer votre attention sur la situation des chargé(e)s de prévention. Le cadre réglementaire fixe leurs missions autour de quatre axes clairs : analyse, surveillance, conseil et animation. Dans les faits, ces agents cumulent un nombre croissant de fonctions et portent des responsabilités de plus en plus lourdes dans un environnement toujours plus contraint. Cette accumulation fragilise l'efficacité de la prévention et met les agents sous tension permanente.

La transformation des CMA va mécaniquement accentuer cette pression, tant en charge de travail qu'en charge mentale, avec en outre un allongement significatif des distances parcourues. La CFDT revendique à ce titre une véritable politique de prévention des risques routiers, adaptée à cette nouvelle organisation.

Avant même la transformation des CMA, les constats issus de vos propres enquêtes dans tous vos organismes sont sans appel : agents « multi-casquettes » sans temps dédié suffisant, responsabilités mal définies en contexte multi-sites, pratiques hétérogènes, accompagnement insuffisant, manque de reconnaissance institutionnelle et disparités importantes de compétences. Il est désormais temps d'entendre ces alertes et de donner à ces professionnels les moyens humains, financiers et matériels indispensables à l'exercice de leurs missions.

Paris, le 16 janvier 2025 ●